

# Feuilleton du Pays du dimanche : Honneur pour Honneur

Autor(en): **Stéphane, Marie**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **1 (1906)**

Heft 32

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-256229>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

POUR TOUT AVIS  
et communications  
S'adresser  
à la rédaction du

# LE PAYS

Pays du dimanche  
à  
Porrentruy  
—  
TELEPHONE

## DU DIMANCHE

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

### Les Maladreries

La lèpre est une terrible et dégoûtante maladie de la peau. On l'a appelée *ladrerie*, et l'on a donné le nom de *ladres* à ceux qui en étaient atteints, parce qu'ils invoquaient St-Lazare, pour être guéris. Cette affliction a régné en Europe depuis un temps immémorial, mais il paraît qu'elle acquit un surcroît de gravité par la lèpre que les croisés rapportèrent d'outre mer. Aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècle, elle fit de grands ravages. Le nombre des ladres devint si considérable, qu'il n'y eut bientôt ni ville, ni bourgade qui ne se vissent obligées de bâtir une ladrerie pour les reléguer. Ce ne fut que dès la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle que l'on commença à se faire des idées justes sur cette maladie. On créa alors des hôpitaux pour les hommes réellement atteints de la lèpre. Toutefois cette mesure devint bientôt inutile, car on ne tarda pas à ne plus trouver de malades pour les occuper. Enfin sous Louis XIV, les léproseries furent supprimées et on donna leurs biens aux Ordres religieux de Charité.

A Porrentruy une maladrerie avait été fondée. Elle s'éleva en l'emplacement de la maison Chavanne, au faubourg St-Germain, et les prés qui bordent cette propriété sont encore désignés aujourd'hui sous cette rubrique: *Rière la Mallière*.

A Delémont, la ladrerie était située de l'autre côté du pont appelé encore le pont de la *Mallière*. (1)

(1) *Mala-terra*, terre maudite; aujourd'hui encore le cadastre porte cette étrange dénomination.

Feuilleton du *Pays du dimanche* 30

## Honneur pour Honneur

par Marie Stéphane.

Les yeux du jeune homme étincelèrent, son front courbé par la souffrance intime qui le torturait se releva dans un mouvement de noble fierté. Il se sentait grandir par sa sublime abnégation: HONNEUR POUR HONNEUR! Ne payait-il pas, en ce moment, largement sa dette et celle des siens à son bienfaiteur, en consentant à rester coupable à ses yeux pour lui épargner le plus vif chagrin qui pût l'atteindre? Sa conscience lui rendait ce témoignage et ce fut sa première récompense, aussi fut-ce d'un accent plein de dignité qu'il répondit:

Les Chroniques du temps nous apprennent que le ladre séquestré de la société était dans la Mallière, maison écartée, un objet d'horreur qu'on fuyait avec soin. Une étroite fenêtre donnait un jour avare à ce pauvre réduit. Le malheureux qui y était enfermé recevait un manteau gris, un chapeau et une besace. On le munissait de gants grossiers et d'une *clacquette* ou *travette*, espèce de crécelle, avec laquelle il prévenait les passants sur son malheureux sort et empêchait qu'on s'approchât de lui. Une écuelle de bois et un chapeau, placés de l'autre côté du chemin, invitaient les âmes compatissantes à lui faire l'aumône et ensuite à s'éloigner au plus vite. Pus tard une abominable réaction s'en suivit, par suite des libéralités des grands et du peuple. On accusa les *ladres*, comme autrefois les templiers, d'avoir commis les plus grands crimes. On en brûla un grand nombre et enfin en confisqua les biens de leurs établissements.

Quand la lèpre s'était déclarée dans une maison, les magistrats députaient de suite un médecin dans la demeure maudite. L'homme de la science reconnaissait la lèpre à ces pustules hideuses et en faisait vite son rapport.

Lorsqu'un individu était convaincu avoir la lèpre, on lui ordonnait, à un jour fixé, de se rendre à l'église, au son lugubre de la cloche. Là, le clergé l'attendait. On le revêtait d'une robe noire, on chantait l'office des morts, puis le prêtre l'exhortait à souffrir avec patience la cruelle et longue épreuve que Dieu lui envoyait.

La lugubre cérémonie terminée, le lépreux était conduit solennellement à la *ladrerie* où il était enfermé pour toujours. Il lui était permis de sortir un peu, mais quand il le faisait, il devait sonner avec sa *travette* pour avertir les passants de son approche qu'on fuyait avec épouvante. Il lui était sévèrement interdit

— Adieu, Monsieur! Un jour au ciel vous saurez que je n'ai pas été indigne de vos bontés, comme vous le supposez en ce moment; cette certitude me soutiendra ici-bas.

Il s'inclina et sortit, traversant la pièce voisine.

La porte s'était à peine refermée derrière lui, qu'une forme svelte et claire se dégagea de l'ombre des draperies. Les deux mains tendues, Chantal s'avançait vers le jeune homme:

— Gauthier, je vous aime!... dit-elle la voix vibrante de tendresse, en appuyant sa tête frémissante sur l'épaule du jeune officier.

Celui-ci se sentait défaillir, sans pouvoir distinguer s'il succombait sous l'étreinte de la douleur, ou sous l'excès du bonheur qui, sans transition, lui succédait. Effrayé, il repoussa doucement la jeune fille.

d'entrer dans une église, dans un moulin, de se laver dans les rivières et les fontaines. On lui portait ses aliments auxquels il ne devait toucher qu'avec le secours d'une baguette. Toujours il devait porter sa robe grise ou noire.

A Porrentruy, les jours des Bordes (2), on achetait aux pauvres ladres du stoquefische. Le jour de la Pentecôte on leur achetait de la viande de veau, et la Fête Dieu, les ladres communiaient. Le prêtre leur présentait l'Hostie Sainte à moyen d'une longue cuillère en argent. Ils dinaient avec du mouton. Le jour de St-Germain, patron de Porrentruy, on leur donnait 2 channes de vin. Le dimanche ils avaient un peu de vin et aux grandes fêtes de la viande fraîche.

Entre ces époques solennelles de l'année, les ladres allaient mendier leur nourriture aux portes des maisons qu'ils ne devaient pas toucher. Lorsque le pauvre lépreux était malade et ne pouvait sortir, le maître de la Maladrerie pourvoyait à son entretien et payait des derniers de la maison les autres ladres qui le veillaient. En 1510, une crue d'eau subite empêcha les pauvres d'arriver en ville chercher leur aumône ordinaire. Un d'entre eux mourut de faim. Le lendemain de la fête de la Conversion de St-Paul, la bourgeoisie envoya aux pauvres ladres du pain blanc, « parce que les eaux estoient hors de rive. »

Le bois nécessaire à leur entretien était fourni par la justice. Lorsque quelque exécution par le feu avait eu lieu, à Porrentruy, le bois restant, après le supplice, appartenait à la Maladrerie. En 1519, le gouverneur des pauvres ladres, paie 7 sols pour le voiturage de quatorze chariots de bois à la Maladrerie, bois que l'on avait amené pour l'exécution par

(2) Les Cendres.

— Ne savez-vous pas de quoi l'on m'accuse?... commença t-il.

La main fine de Chantal se posa sur ses lèvres:

— J'ai tout entendu!... Je vous en prie, ne vous abaissez pas à vous défendre devant moi, je ne le veux pas! fit-elle avec autorité. Je suis sûre de votre innocence, j'arriverai à la prouver!

— J'accepterais une vie entière de souffrances, en échange de cette minute de félicité! Grâce à vous, Chantal, je ne songerai pas à me plaindre, quoi qu'il arrive! murmura t-il en fixant sur la jeune fille un regard d'indicible et respectueux amour.

Elle reprit confiante:

— Ne vous attristez pas, ami; je vais appeler Luc à mon secours, — il est près de rentrer en France — à nous deux nous découvrirons bien l'odieuse machination dont vous êtes victime.

le feu d'un malfaiteur. (1) En 1518, la justice de Porrentruy fait conduire à la maison des lépreux, six chars de bois qui était demeuré après l'exécution par le feu d'une *genatche* (sorcière) de Vendincourt. (2)

Le dernier lépreux de Porrentruy, en 1563, Henri Saignin, fut séparé hors du monde et mis en ladrière, en cette ville, sans avoir de lit, ni de couverture pour le coucher. On lui fit, par charité un lit qui devait servir aux *ladres* étrangers. Pour lui rendre possible l'assistance aux offices du dimanche, on refit sur le cimetière. (3) devant l'église « la maisonnette ou logette des lépreux. Là, le lépreux se cachait dans sa *laguette* et par une ouverture pratiquée dans la porte, il suivait de l'œil, lorsque l'église était ouverte, le divin office ou du moins il prenait part au chant sacré.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, la Maladrerie était vide de malades, elle tomba en ruine et on ne songea pas à la relever. Les fonds furent réunis dès lors à ceux de l'église St-Pierre. Au siècle dernier, le jardin, le verger et la maison des lépreux appartenaient à la bourgeoisie qui en laissait l'usufruit au bourreau.

A Delémont, la Maladrerie avait été confiée aux soins du barbier de la ville, en 1590. Il devait prendre soin des pauvres lépreux et en rendre compte au Magistrat de la ville.

Plus tard la Maltière, comme on appelait alors cette maison des lépreux, servit à loger les pestiférés, puis on y plaça les pauvres infirmes ou incurables, qui n'avaient plus aucun espoir de guérison ou se trouvaient sans asile. Ce fut là le commencement de l'hospice bourgeois. Une maison de pauvres bourgeois avait été fondée à Delémont par l'évêque de Bâle, Frédéric ze Rheinen 1447. D'autres bienfaiteurs augmentèrent la fortune de cette charitable institution. Enfin on y joignit les biens de la Maladrerie. Supprimé en 1793, l'hôpital bourgeois fut rétabli en 1816. Il recouvra une partie de ses anciens fonds. Il existe encore, et sa fortune s'élevait en 1894, à 172,888 frs.

A. D.



(1) Archives de Porrentruy. (2) Archives, i-dem. (3) Le cimetière entourait alors l'église St-Pierre.

Au nom de Luc, le front de l'officier s'assombrit, son visage se contracta amèrement.

— Laissez votre frère en dehors de ceci, croyez moi, répliqua-t-il d'une voix étrange, redites seulement à votre père que je ne suis pas le misérable qu'il suppose... Et vous, Chantal, ma bien-aimée, mon cher trésor, oubliez-moi, soyez heureuse comme vous le méritez, c'est mon vœu le plus cher. Adieu!...

Elle eut un cri de tendresse révoltée :

— Heureuse ? Lorsque vous souffrez !... N'avez-vous donc pas compris que je vous aime, Gauthier ? Ne sentez-vous pas qu'en vous défendant, c'est aussi mon bonheur que je défends ? reprocha-t-elle affectueuse. Maintenant partez, mais avant, embrassez-moi, ce sont nos fiançailles. Quoi qu'il advienne, je ne serai jamais à un autre qu'à vous !

Le cœur de Gauthier se soulevait en bonds désordonnés. Incapable de proférer un mot, il pressa la jeune fille contre sa poitrine dans une étreinte passionnée. Et déposant sur son front par un ardent baiser, il s'éloigna brusquement, étouffant un sanglot.

## La leçon de Justine

(Suite et fin)

La bonne avait à peine refermé sur elle la porte de la salle à manger que M. Lérac se levait de son fauteuil, parcourait la pièce en répétant :

— Enfin, j'ai trouvé. Voilà vingt ans que je cherche, je crois bien cette fois que j'ai trouvé !

Je vais enfin savoir si oui ou non je fus un malhonnête homme et si d'autres à ma place n'auraient pas agi comme moi.

La première année de son mariage, M. Lérac avait connu la gêne. Ainsi que Justice avait l'intention de le faire, lui, avec ses économies de garçon et la petite dot de sa fiancée, il s'était établi marchand de meubles. Naturellement, ses premiers clients ne furent pas des millionnaires ; il dut, comme le juif, son patron, vendre à tempérament.

Les rentrées étaient difficiles ; il n'avait pas d'avances ; les fournisseurs réclamaient l'acquiescement de leurs factures. Le jeune commerçant connut le spectre de la saisie proche, le cauchemar de la faillite qui disqualifie. Il fut le malheureux qui va au hasard, la nuit tombée, dans les rues, les yeux à terre, cherchant le portefeuille libérateur.

Ces courses désespérées, ces espoirs chimériques, ne sauvent pas grand monde. Pourtant, M. Lérac devait en tirer autre chose que des bottines éculées et des courbatures aux jambes. Un soir, dans une rue déserte, tout près d'un bec de gaz, son pied roula sur quelque chose de rond. Le commerçant se baissa, ramassa. C'était un mince rouleau soigneusement fait... et si lourd... si lourd.

A la clarté du gaz, il déchira le papier ; de beaux louis d'or tintèrent dans ses mains tremblantes. Il y en avait cinquante. Alors, comme un fou, il reprit le chemin de sa maison...

Depuis, en bonnes œuvres, le commerçant sauvé avait certainement restitué quatre ou cinq fois cette somme. Il n'empêche que, très souvent, il s'était demandé s'il avait le droit de se compter au nombre des hommes honnêtes.

En vain, il accumulait les arguments pour sa défense.

Lorsqu'il avait fini, il convenait que toutes

En proie à une profonde anxiété, M. de Verneuil demeura un long instant la tête ensevelie entre ses mains après le départ du lieutenant. En dépit des apparences qui chargeaient si fortement le jeune homme, il ne pouvait sérieusement croire à sa culpabilité ; et déjà il ne regrettait pas moins sa promptitude à le soupçonner que la dureté avec laquelle il venait de rompre avec lui. Cependant lorsque, peu après, Chantal vint à la fois radiieuse et tremblante s'agenouiller auprès de lui, confessant qu'elle venait d'engager sa foi à Gauthier, et priant son père de ratifier ce serment, il entra dans une violente colère.

— Tu es folle, Chantal !... c'est à supposer du moins, car je ne puis croire que tu me manquerais de respect en me bravant à ce point. Tu ignores pas du reste que je ne le supporterais pas.

— J'aimerais mieux mourir sur l'heure que de manquer à aucun de mes devoirs envers vous, mon père !

— Je l'espère ! Aussi ne puis-je rien comprendre à ce que tu viens de me débiter, fit-il froidement en congédiant sa fille.

(A suivre).

ces raisons étaient spécieuses. C'était peut-être un pauvre diable de garçon de recettes qui avait laissé tomber le rouleau ! Et pour se tirer d'affaire, lui, il en avait enfoncé un autre dans la misère à tout jamais.

Il aurait bien voulu savoir ce que telle ou telle honnête personne qu'il connaissait eût fait en pareille circonstance. Maintes fois, sur un ton tout à fait détaché, il avait exposé le cas, et invariablement on lui avait donné tort.

Mais ceux qui l'avaient jugé étaient comme lui des rentiers, sûrs de ne jamais se trouver en pareille passe. Or, aujourd'hui, Justine lui offrait un champ d'expérience. Il en profiterait.

\* \* \*

Quinze jours plus tard, la bonne de M. Lérac prenait congé de son maître. Le rentier, sans rougir de son mensonge, lui disait :

— C'est à croire, ma bonne Justine, que vous emportez avec vous la tranquillité de ma maison. Apprenez ce qui m'arrive. Avant-hier, en pensant envoyer un billet de cent francs à mon marchand de vins, j'ai mis par mégarde un billet de mille dans l'enveloppe chargée. M'apercevant de ma méprise quelques heures plus tard, je télégraphie à la maison ; aujourd'hui, on me répond que le caissier est en fuite. Il n'y a donc plus rien à espérer ; c'est neuf cents francs que je perds... Bah ! je n'en mourrai pas. Et tenez, en souvenir de vos bons services, voici. Vous trouverez sous cette enveloppe un billet de cent francs. Quand on débute dans le commerce, un peu d'avance ne nuit pas.

Et M. Georges Lérac congédiait sa bonne en se frottant les mains. Tout le reste du jour il fut heureux. Sans doute, pendant quelque temps, il souffrirait de ce départ, mais tout de même, la pauvre fille lui enlevait un rude poids qui, depuis bien des années, pesait sur sa conscience...

Le lendemain, Justine était devant lui, encore plus laide d'avoir pleuré toute la nuit. Elle tirait de son corsage l'enveloppe que son maître lui avait remise au moment de son départ.

— Votre billet de mille francs est retrouvé, Monsieur.

Le rentier manquait se trouver mal de saisissement.

— Ah ! ! !

Puis se reprenant :

— Il n'y a pas de quoi se désoler, et vous me paraissez toute déconfite.

— C'est que, voilà... je ne me marie plus.

— A cause de cela ?...

— Oui, à cause de cela. Hier, en sortant d'ici, j'étais si heureuse de votre générosité que, sans prendre le temps d'ouvrir l'enveloppe, j'ai couru chez Michel, lui racontant tout : votre affaire avec le marchand de vin et votre cadeau malgré cela.

Michel, tout joyeux, déchire l'enveloppe... et qu'est-ce que nous voyons tous deux : ce billet de mille francs que vous croyiez perdu !

Nous restons une minute interloqués. Ensuite, la première, je dis :

— Michel, rendez-moi ce billet. Je vais le reporter de suite à M. Lérac.

Mais il fait un pas en arrière, me répond :

— Attendez un peu. Votre patron croit cet argent perdu, il ne s'en désolé pas. Et nous, ces mille francs nous seraient si nécessaires !

— Michel !

— Il n'y a pas de Michel. Vous n'entendez rien aux affaires. Cet argent, c'est comme qui dirait le bon Dieu qui nous l'envoie.

— Avez-vous fini de blasphémer ? Vous êtes fou Michel !

Et d'un bond je lui arrache l'enveloppe et le billet.

Il était vert de colère.